

# COMPTE RENDU

PAR LE

# CONSEIL D'ÉTAT

DU

CANTON DE VAUD

sur

L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1866



LAUSANNE

IMPRIMERIE J L BORGEAUD CITE DERRIERE, 26

—  
1867

Depuis plusieurs années, ces places étaient desservies provisoirement; il devenait nécessaire de les régulariser.

En 1866, la conférence des maîtres du collège a eu 7 séances et le comité directeur 16. Les membres du comité directeur ont toujours été à leur poste. Il n'en a pas toujours été ainsi des séances de la conférence, où quelques-uns de MM. les maîtres brillent par leurs fréquentes absences.

Aux examens promoteurs des 6 classes, 138 élèves ont subi l'examen, 108 ont été promus. La moyenne des succès obtenus a été de  $7 \frac{1}{4}$  sur le maximum possible, 10 succès.

A l'école préparatoire, 75 élèves ont subi l'examen, 67 ont été promus. De ce nombre, 49 ont été admis dans la 6<sup>e</sup> classe du collège.

Au 31 décembre écoulé, il y avait dans les 6 classes du collège 134 élèves, savoir 129 réguliers et 5 externes.

A la même date, l'école préparatoire comptait, dans ses 3 divisions, 55 élèves. Le personnel total des élèves du collège était donc de 189. Au 31 décembre 1865, ce nombre était de 182.

D'après leur nationalité, ces élèves se répartissaient de la manière suivante :

Elèves vaudois . . . . .	169
» d'autres cantons. . . . .	16
» étrangers à la Suisse . . . . .	4
	189

D'après leur origine communale, 169 Vaudois peuvent être classés en :

19 élèves bourgeois de Lausanne;
150 » bourgeois d'autres communes du canton de Vaud.

La finance d'étude est de 47 fr.; 17 élèves ont été dispensés, vu leurs circonstances de fortune, du paiement de toute cette finance. 6 n'ont été libérés que de la moitié. Elle a produit la somme de 6,973 fr. 55 cent., qui ont été versés dans les caisses de l'Etat.

Les exercices militaires ont lieu conformément au règlement.

Ceux de gymnastique continuent à être dans un état provisoire. L'Etat ne possède pas de local qui puisse être utilisé pendant toute l'année. Cette question d'une salle de gymnastique continue à être à l'étude, l'autorité lui voue toute son attention.

Quant à la fréquentation des leçons, au travail des élèves et à la discipline, rien de bien marquant n'a eu lieu. Cependant la 3<sup>e</sup> classe se distingue par sa faiblesse, trois ou quatre élèves exceptés.

La conférence des maîtres a aussi préparé un travail et des propositions ayant trait aux changements qui pourraient être apportés dans l'organisation du collège.

## CHAPITRE IV.

### INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

#### § 1<sup>er</sup>. *Ecole spéciale de Lausanne.*

Cette école est proprement une école libre. A ce titre, il n'y aurait pas lieu d'en faire mention dans ce compte-rendu. Cependant elle se rattache à l'Etat par divers points. Elle retire une subvention de 2000 fr.; un des membres du conseil d'administration est nommé par l'Etat; enfin, cette école reçoit des élèves préparés dans

la faculté des sciences de notre académie. Plusieurs voix se font d'ailleurs entendre pour réunir cette école à notre établissement cantonal.

L'enseignement est essentiellement dirigé de manière à préparer les jeunes gens, par de fortes études en mathématiques et en sciences naturelles, à pouvoir entrer dans des carrières industrielles.

Pendant l'année écoulée, les élèves ont été au nombre de 30 réguliers, plus 5 externes. Les réguliers se classent de la manière suivante :

Vaudois	15
Suisses d'autres cantons	10
Etrangers à la Suisse	5

L'admission aux examens généraux dépend du travail de l'année. Elle est prononcée par l'ensemble des professeurs réunis au conseil des études. En 1866, sur 26 élèves admis aux examens, 16 ont été promus dans la division supérieure, et 7 ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

Le résumé des comptes est le suivant :

*Depenses*

Enseignement	fr	18,558	35
Instruments et bibliothèque		692	15
Loyer et dépenses diverses	»	6,060	15
	fr	25,310	65

*Reçettes*

Contributions des élèves	fr	15,746	45
Subvention de l'Etat	»	2,000	—
» de la ville de Lausanne	»	1,500	—
Souscriptions particulières	»	8,240	—
	fr	27,486	—

§ 2. *Académie.*

Le personnel enseignant académique a subi d'importantes modifications pendant le courant de l'année 1866.

M. Hisely, professeur de littérature latine, étant décédé, a été remplacé par M. Bonnet, à la suite d'un concours qui avait réuni trois concurrents.

M. Raoux, professeur de philosophie, également atteint dans sa suite, avait été remplacé provisoirement par diverses personnes, mais il a fini par donner sa démission, et le conseil d'état a nommé, par voie d'appel, M. Charles Secretan, comme titulaire de cette place.

Enfin, M. Hornung, professeur de droit romain, ayant été appelé à une chaire du même genre à l'académie de Genève, sa place a été remplacée provisoirement par M. Brocher, de Genève, agrégé à l'université de Zurich. Un concours est maintenant ouvert pour repourvoir à cette place d'une manière définitive.

Le personnel enseignant se compose maintenant de 16 professeurs ordinaires et de 3 extraordinaires.

Les élèves-étudiants réguliers ou externes, sont au nombre de 211 répartis entre les facultés de la manière suivante:

Faculté des lettres et sciences	148
» de théologie	13
» de droit	50
	-----
Total	211

Répartis d'après leur qualité d'étudiants réguliers ou d'externes, on trouve 93 étudiants et 118 externes.

Au point de vue de la nationalité ces 211 jeunes gens se divisent comme suit:

127 étudiants ou externes vaudois, 42 Suisses d'autres cantons et 42 étrangers à la Suisse.

A la fin de l'année, époque de la rentrée, plusieurs étudiants sont entrés dans la faculté de théologie. Le nombre total de ceux qui annoncent leur intention de se vouer au ministère s'élevait, au 31 décembre, à 11 étudiants réguliers et 2 externes.

Les examens subis en 1866 ont présenté les résultats suivants. Celui des examens dans les facultés de théologie et de droit peut être envisagé comme très satisfaisant, parce que tous les élèves de ces deux facultés ont été promus. Il en est de même du résultat des examens de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> volée de la faculté des lettres et sciences. Quant aux examens de la 3<sup>e</sup> volée des lettres, le résultat n'a rien présenté qui puisse satisfaire, ce qui doit surtout être attribué aux nombreuses absences des leçons.

L'académie, se conformant à la destination de la fondation Gay, en a appliqué le revenu, comme les années précédentes, à la formation de trois prix, qu'elle a décernés à celui des étudiants des trois facultés qui s'était le plus distingué dans les examens.

Sept élèves ont obtenu le diplôme de bachelier ès-sciences et lettres, cinq celui de bachelier ès-sciences physiques et naturelles, cinq celui de licencié en théologie et trois celui de licencié en droit.

Treize élèves se sont présentés pour les concours qui ont eu lieu à la fin de l'année et ont traité 10 sujets du programme, 11 prix et 2 accessits, pour une somme de 795 fr., ont été décernés aux lauréats.

Le gage Paris continue à être payé à un étudiant en théologie. Le gage Masset est vacant. Il n'y a pas eu de concours en 1866, pour le prix de lecture sacrée, instituée par M. le professeur Levade.

Le montant du prix de religion, institué par M. Pavillard, a été transmis à la direction du collège cantonal, pour être remis à l'élève auquel ce prix avait été décerné.

Les élèves mis au bénéfice d'une bourse de l'Etat étaient, à la fin de l'année, au nombre de 10, savoir : 8 étudiants en théologie, et 2 étudiants de sciences et lettres.

Comme l'année précédente, la conduite des étudiants a été généralement satisfaisante. L'académie n'a dû intervenir pour la répression d'aucun acte d'indiscipline dans les leçons. Le sénat des étudiants a continué à remplir ses devoirs avec zèle et impartialité. Deux faits regrettables ont cependant occupé l'académie, savoir les absences fréquentes des leçons de la 3<sup>e</sup> volée des lettres et la fréquentation trop habituelle des cafés de la part de plusieurs étudiants. Des mesures ont été prises pour prévenir le retour de ces faits.

Les rapports des étudiants avec leurs professeurs sont aussi bons qu'on peut le désirer.

Le nombre des cours donnés à l'académie est de 59, répartis comme suit :

A la faculté des lettres et sciences (section des lettres) . . . . .	21
A la même faculté (section des sciences) . . . . .	12
A la même faculté (les 2 sections réunies) . . . . .	14
A la faculté de théologie . . . . .	8
A la faculté de droit . . . . .	8

En outre, un cours libre et gratuit de médecine légale, qui a été très apprécié et régulièrement suivi, a été donné par M. le docteur Recordon aux élèves de la faculté de droit.

Les cabinets de chimie, de physique et d'astronomie ont été inspectés conformément au règlement pour l'académie.

Les rapports des commissions constatent :

1<sup>o</sup> Que le cabinet et le laboratoire de chimie ont été trouvés en bon état d'ordre et de propreté; qu'aucune acquisition importante d'instruments n'a été faite, si ce n'est l'ancienne pompe pneumatique du cabinet de physique, mais qu'en revanche, la collection de produits chimiques intéressants continue à augmenter.

2<sup>o</sup> Que le cabinet de physique a aussi été trouvé dans le meilleur ordre. De nouveaux arrangements ont été faits pour isoler les acides, dont la trop grande proximité du cabinet des instruments était nuisible.

Les acquisitions suivantes d'instruments ont été faites pour ce cabinet :

- a) Une belle pompe pneumatique avec divers accessoires;
- b) Un grand manomètre,
- c) Un photomètre Foucault,
- d) Un appareil sur l'hydrostatique,
- e) Un pied pour la lunette et pour diverses expériences;
- f) Des tableaux pour la dilatation des principaux métaux;

3<sup>o</sup> Que les appareils du cabinet d'astronomie n'ont subi aucun changement depuis l'année dernière.

Le manège a été très-fréquenté pendant l'année écoulée, tant par des élèves vaudois que par des externes immatriculés étrangers au canton.

La salle d'escrime ne paraît pas avoir été beaucoup fréquentée.

En vue de sa prochaine réorganisation, l'académie a



présenté à l'autorité un rapport qui pourra être avantageusement utilisé pour cette œuvre difficile.

### § 3. *Bibliothèque cantonale.*

Les dépenses pour le budget ordinaire pour achats de livres, abonnements à des journaux scientifiques et frais divers se sont élevés à 7620 fr. 26 cent.

De plus, au moyen des 1900 fr. du legs Durand, assigné à la bibliothèque, l'Etat a acheté quelques ouvrages d'un grand prix, qui font partie d'une bibliothèque publique et qui auraient été difficilement acquis au moyen de l'allocation ordinaire du budget.

Les abonnés payants pour sortir des livres de la bibliothèque ont été au nombre de 59, donnant une somme de 304 fr.

Le nombre des livres distribués hors de l'établissement a été d'environ 5600, et celui des livres consultés sur place de 6000. Il y a eu une assez notable augmentation relativement à l'année précédente.

### § 4. *Collections scientifiques.*

Nos diverses collections ont aussi eu part au bénéfice du legs Durand. Le donateur leur avait offert 1900 fr., cette somme a été répartie par le conseil d'état de la manière suivante : 500 fr. à la collection des monnaies et antiquités, et 1400 fr. aux collections de zoologie et de géologie.

L'étroitesse des locaux où sont placées nos collections est cause que des richesses scientifiques très-considérables sont entassées de manière à ne pouvoir être suffisamment utilisées. Depuis plusieurs années, l'administration a porté

ses regards sur ce point, sans pouvoir arriver à une solution définitive. Cependant, la question a récemment fait un pas important, et il est à espérer qu'avant la fin de l'année 1868, de nouvelles salles seront établies dans les combles du bâtiment académique et affectées à l'usage des musées.

### *Musée d'histoire naturelle.*

Cette intéressante partie de nos collections est toujours visitée les jours d'ouverture par un public assez nombreux. Elle continue à grandir chaque année. En 1866, elle a reçu des dons de diverses personnes, qui ont envoyé des échantillons que l'on ne possédait pas encore. C'est surtout ici que le manque de place se fait vivement sentir. De nouvelles salles permettraient une meilleure classification et les curieux tireraient plus de profit de leurs visites.

La botanique attend un conservateur expert qui puisse se charger de la classification de nombreux échantillons et de la rédaction d'un catalogue.

L'un des conservateurs du musée, M. le docteur Depierre, est allé se fixer à Genève, mais, comme il revient fréquemment à Lausanne, il a annoncé vouloir continuer les fonctions qu'il a si utilement remplies jusqu'à ce jour.

### *Minéralogie, géologie, paléontologie.*

Cette partie s'est assez notablement accrue en 1866, soit par des achats de fossiles et de minéraux, soit par des dons assez importants et curieux faits par diverses personnes de fossiles trouvés dans plusieurs localités du canton de Vaud.

Au mois de janvier 1867, l'État a acquis, pour le prix de 300 fr., la collection de minéraux du conservateur de cette partie de nos musées, M. le professeur Renevier. Cette collection a été versée en partie dans celle du musée qu'elle complète en plusieurs points, et une partie dans une collection très incomplète et defectueuse qui sert à l'enseignement de la minéralogie à l'Académie Cœci, seulement pour mention dans ce rapport, devra plus particulièrement trouver sa place dans celui pour 1867.

### *Antiquités.*

Cette partie de nos musées a subi cette année une grave perte par le décès de son conservateur M. Trovon. Ce savant distingué s'était occupé pendant plusieurs années de cette collection avec autant de zèle que de science et d'intelligence. C'est à lui que nous devons de posséder un si grand nombre de pièces rares qui font de cette collection, sinon une des plus nombreuses du moins une des plus riches qui existent.

M. Trovon a fait don, à sa mort, de sa collection particulière au musée tout entier, sous la réserve que sa veuve pourrait la garder chez elle aussi longtemps qu'elle le jugerait convenable. Celle-ci ayant voulu conserver encore un certain temps sa veuve au delà, l'État a dû se conformer à ce vœu desu. Toutefois Madame Trovon a dernièrement annoncé qu'elle est prête à remettre à l'État toute la collection en question. Elle a même généreusement donné les vitrines.

Notre collection d'antiquités est du reste dans un ordre parfait. Elle s'est enrichie de quelques dons. M. Morel-Fatio, conservateur du médaillon, a bien voulu se charger de remplacer provisoirement M. Trovon comme conser-

vateur des antiquités, secondé dans cette tâche par M. Carrard, président du tribunal de Lausanne, connu par les dons importants qu'il a faits à la collection du musée, et qui a bien voulu accepter les fonctions de suppléant.

### *Monnaies et médailles.*

Notre collection de monnaies et de médailles continue à s'agrandir, grâce au zèle intelligent et à la libéralité du conservateur, M. Morel-Fatio. Des relations ont été nouées avec les conservateurs de médailles de la Suisse et de l'étranger, et des échanges importants ont été faits au moyen des doublets que nous possédions.

Des acquisitions précieuses ont aussi été faites, et la portion du legs Durand, allouée à cette collection, a beaucoup facilité les achats.

Les dons ont aussi été continués; plusieurs notabilités étrangères nous ont favorisés de leurs libéralités, et M. le conservateur se distingue entre tous les donateurs. Les travaux d'endiguement de la Basse-Broie ont aussi amené quelques découvertes.

Par ces divers moyens, notre médailler s'est enrichi, pendant le courant de l'année, de plusieurs pièces d'une grande rareté et d'une haute valeur scientifique.

La bibliothèque spécialement affectée à l'usage de cette collection, a fait l'acquisition de quelques livres spéciaux utiles.

Enfin, M. le conservateur a fait construire à ses frais, pour le médailler, un meuble d'un grand prix, où toutes les médailles les plus précieuses peuvent être rangées en ordre et mises à l'abri de toute tentative de détournement.

M. le conservateur se plaint beaucoup de l'étroitesse

de la salle qui lui est assignée. Il offre d'en meubler à ses frais une plus grande au cas qu'il puisse l'obtenir.

### *Musée de peinture, dit Musée Arlaud.*

Pendant le courant de l'année écoulée, rien de particulier n'a eu lieu au Musée Arlaud. Toutefois, M<sup>me</sup> Thérèse Hegg, peintre en fleurs, a proposé, à la fin de l'année, à l'Etat, de lui vendre un tableau de fleurs. Les tractations pour cet achat ayant dû se prolonger un certain temps, le tableau n'a pu être acheté qu'au commencement de 1867. Il orne maintenant notre musée de peinture et est apprécié par les connaisseurs.

M. Victor Cérésolle a fait don d'un petit paysage intitulé: *Un sentier de montagne*, peint par M. Holger, peintre autrichien.

Un très bon témoignage est rendu à la concierge.

Le musée est fréquemment visité par les étrangers.

### *Musée d'antiquités d'Avenches.*

Ce musée continue à s'agrandir chaque année par suite des nombreuses trouvailles qui se font. L'Etat a acquis, d'un propriétaire d'un champ voisin de la ville, deux statuettes très remarquables, estimées à un assez haut prix par les antiquaires, ainsi que quelques autres pièces trouvées dans le même lieu. D'autres objets d'une valeur plus ou moins grande ont aussi été introduits, entr'autres un bréviaire manuscrit des curés d'Avenches, remontant au xiv<sup>me</sup> ou au xv<sup>me</sup> siècle.

Un habitant d'Avenches a fait don d'une médaille en or de Guillaume de Bavière.

M. le conservateur a fait procéder à divers arrange-

ments contribuant au bon ordre, ainsi qu'à la conservation des pièces que l'on possède.

L'Etat a dû prendre des mesures pour la conservation des tertres de l'amphithéâtre et, de plus, faire procéder à une enquête judiciaire contre les auteurs de divers dégâts commis par une bande de gens qui cherchaient un trésor qu'ils croyaient caché dans d'anciennes murailles du bâtiment du musée. Cette enquête a abouti à une condamnation par le tribunal.

L'Etat a fait inspecter le musée d'Avenches. La commission des musées s'est rendue sur les lieux dans ce but. Elle a trouvé les choses en bon ordre et a donné quelques directions au conservateur.

Une preuve de l'intérêt qui s'attache à nos antiquités d'Avenches, c'est l'ouvrage intitulé : *Aventicum Helvetiorum*, que va faire paraître la société des antiquaires de Zurich sur cette contrée à l'époque romaine. L'Etat de Vaud s'est empressé de prêter dans ce but à la dite société divers plans qu'il possède. Cet ouvrage, avec des cartes, donnera une description topographique de la contrée à l'époque romaine, des principaux monuments de l'antiquité, des routes, des aqueducs, des canaux. Il traitera, enfin, scientifiquement nos antiquités, en les accompagnant de dessins